

# Écoattitude2com

*Le journal de la communication  
papier écoresponsable*



[www.ecoattitude2com.com](http://www.ecoattitude2com.com)

N°1 - juin 2021

## Écoattitude2com

3€

*Le journal de la communication papier écoresponsable*

### VIVE LE PAPIER !

Plusieurs études démontrent le mauvais bilan  
environnemental du digital face au papier

#### PAPIER VS DIGITAL

La communication digitale n'est plus  
la solution environnementale face  
au papier pour sauver la planète.

**P2**

#### SAUVER LE PAPIER RECYCLÉ FRANÇAIS

L'une des dernières papeteries  
françaises essaie de survivre.

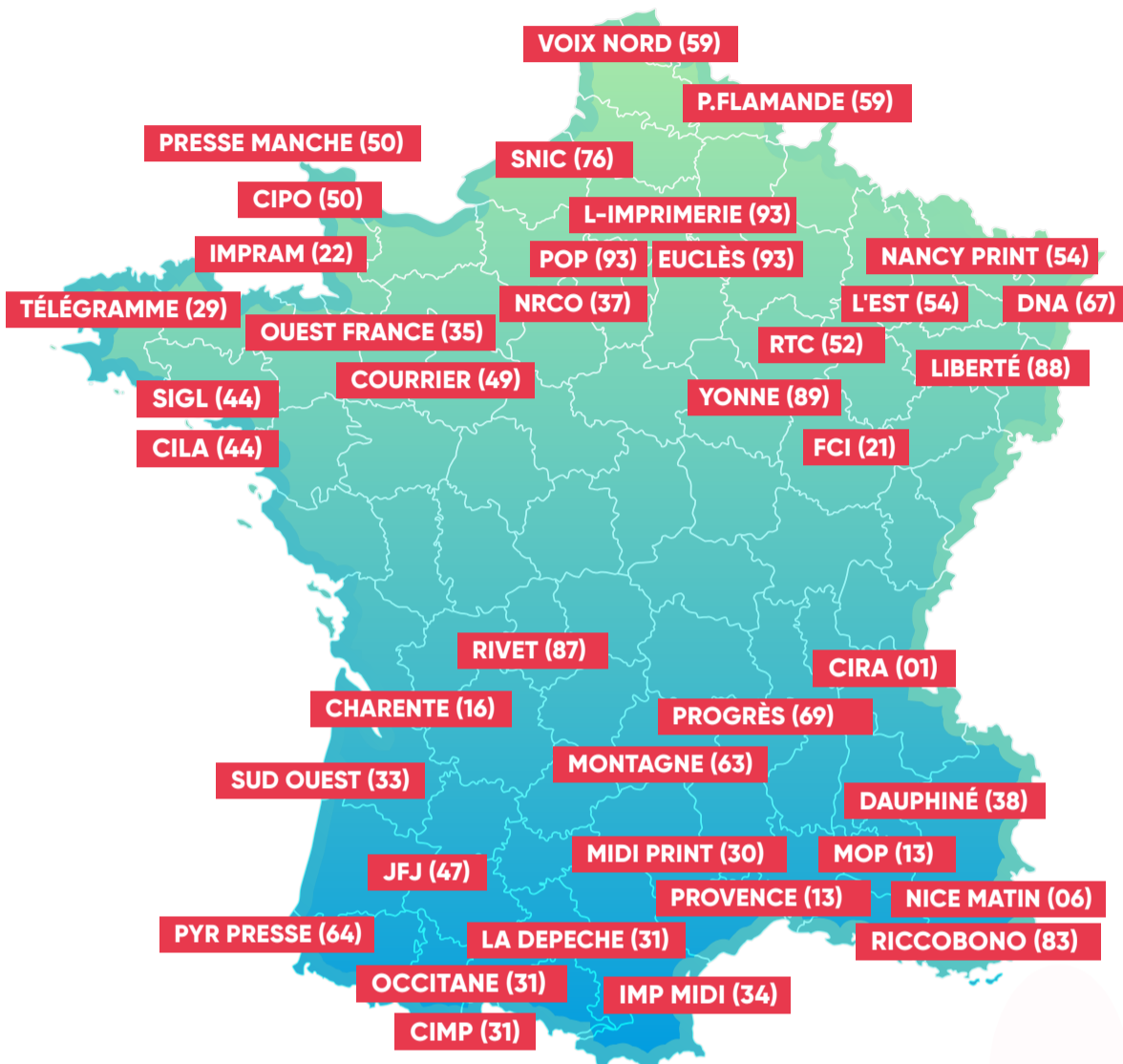
**P8**

#### SANS SECHEUR VS AVEC SECHEUR

L'impression éco-responsable  
et avantages logistiques.

**P10**

## CARTE DE FRANCE DES IMPRIMERIES ÉCORESPONSABLES SANS SÉCHEUR



**Une solution d'impression locale et écoresponsable de proximité grâce à l'impression sans sécheur.**

L'impression d'un magazine ou d'un journal peut faire appel à la technologie sans sécheur si l'on souhaite s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles que sont les forêts et l'eau. La rotative sans sécheur n'est pas équipée de four de séchage, elle accepte exclusivement du papier non couché, à 90 % recyclé. **C'est une technologie écoresponsable** à de nombreux titres dont l'économie d'énergie, la suppression des émissions de gaz à effet de serre, la réduction voire la suppression des additifs chimiques, la réduction voire la suppression de la consommation d'eau, l'usage de papier moins énergivore, recyclé, de production locale, l'impression locale et la réduction des transports.

Les imprimeries sans sécheur sont aussi les imprimeries de la presse quotidienne nationale et régionale, de la presse hebdomadaire régionale et locale. Elles proposent localement différents formats et papiers qui permettent aux collectivités de suivre un processus de transition écologique et responsable en matière de communication imprimée.

Ces imprimeries sont disséminées sur tout le territoire offrant toujours une ou plusieurs solutions à moins de 300 km de n'importe quelle ville de l'hexagone.



### COMMUNICATION PUBLIQUE : Le guide de l'éco-conception contre le réchauffement climatique.

Cet ouvrage (troisième édition enrichie) est destiné aux communicants et élus en charge de la communication des collectivités locales et territoriales (Mairie, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Etablissement Public Territorial, Communauté Urbaine, Métropole, Département et Région qui souhaitent inscrire réellement leur démarche dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles que sont l'eau et la forêt. C'est le guide des choix à faire pour faire face aux défis environnementaux des années à venir.

152 pages. – 90 € (Bon de commande disponible en page 15)

*Le journal de la communication papier écoresponsable*



## VIVE LE PAPIER !

Plusieurs études démontrent le mauvais bilan environnemental du digital face au papier

### **PAPIER VS DIGITAL**

La communication digitale n'est plus la solution environnementale face au papier pour sauver la planète.

**P2**

### **SAUVER LE PAPIER RECYCLÉ FRANÇAIS**

L'une des dernières papeteries françaises essaie de survivre.

**P8**

### **SANS SECHEUR VS AVEC SECHEUR**

L'impression éco-responsable et avantages logistiques.

**P10**

# PAPIER VS DIGITAL

## Le mensonge éco-responsable du digital ne tient plus face au papier.



**I**l aura fallu une bonne dizaine d'années pour que le « Tout digital » perde ses lauriers de sauveur des arbres et de la planète, aujourd'hui plusieurs études démontrent le mauvais bilan environnemental de la communication digitale.

### UN MOYEN DE COMMUNICATION ACCESSIBLE À TOUS LES COMMUNICANTS

Le « Tout digital » c'est la facilité absolue. N'importe qui peut se créer une liste illimitée d'amis, followers ou friends sans même les connaître et sans jamais les rencontrer, publier sur les réseaux sociaux ne réclame aucune compétence nous le savons tous, mais encore moins de compétence intellectuelle puisqu'il n'est de message digital que de quelques mots. Plus la peine de structurer, de collecter les informations, les vérifier, rédiger une introduction, un chapeau, un titre, penser à suivre les règles élémentaires de la rédaction. N'importe qui peut créer une page facebook et même un site internet grâce aux plateformes, très bien faites au demeurant, qui permettent à base d'assemblages de créer un site en quelques minutes.

### MAIS QUI NE S'ADRESSE QU'AU « ABONNÉS ».

Cette communication est sélective puisqu'elle ne touche que ceux qui sont abonnés. Et les autres ? A quoi sert un communicant s'il ne parle qu'à son réseau ? Et n'oubliez pas qu'il est quasiment interdit pour une collectivité locale de se constituer un fichier des administrés.

Bien entendu, il est possible de faire passer des messages grâce à internet et aux réseaux sociaux. Un SMS peut alerter par exemple mais le SMS d'alerte ne sera pas capable de remplacer la sirène d'alerte des pompiers parce qu'il ne touche qu'un échantillon très limité de la population.

### DEUX MILLIONS DE SITES EN FRANCE

Mais il faut de vraies compétences professionnelles pour faire vivre un site internet, il faut l'alimenter régulièrement, le nourrir d'information, créer un lien régulier avec votre cible.

Sans cela votre site ira rejoindre les milliards de sites dormants que personnes ne consulte parce qu'ils ne servent à rien.

Le « Tout Digital » a dévoré la place du papier boosté par la facilité. Il fallait en effet du courage ces dernières années pour ceux qui étaient devenus les ringards du papier en plus d'être les tueurs de forêts.

Le vent a tourné, le papier revient en force parce qu'il est universel, ne détruit pas les forêts et son impact environnemental est réhabilité. Il peut toucher tout le monde sans distinction, jeunes et anciens, en ville comme à la campagne.

### CATASTROPHE POLITIQUE

Le « Tout Digital » est une catastrophe politique parce qu'il crée une dépendance de l'émetteur vis-à-vis des Gafa qui nous l'avons vu à l'occasion de récentes élections, vendent leurs bases de données sans autorisation. Et encore plus grave, ils interviennent maintenant en juge du débat démocratique et l'un des exemples est l'intervention de Twitter coupant la ligne de Donald Trump. Que l'on aime ou pas le personnage, il s'agit d'une intervention dans le débat démocratique piloté désormais par les dirigeants des Gafa. Jusqu'où irons-nous ainsi ?

Et pour se projeter dans le futur, quel sera-t-il lorsque nos élections seront gérées au travers d'une base de données gérée par une entreprise privée, le vote étant électronique et les scrutateurs disparus. Le gouvernement en place bien entendu sera le garant du respect de la démocratie sortie des calculateurs mis en place par son prestataire !

Aujourd'hui, chaque bureau de vote est contrôlé par des représentants de chacune des listes, ils se surveillent les uns les autres et ce n'est pas toujours suffisant.

### CATASTROPHE ÉCONOMIQUE

Le « Tout Digital » est une catastrophe économique parce qu'il emporte avec lui des pans entiers de l'économie. Et alors ? Pensez aux conséquences de l'explosion des plateformes du e-commerce qui entraîne la mort du commerce physique, des magasins dans vos rues. Et alors ?

Je pense en tant qu'Amish que c'est peut-être mieux d'avoir encore des magasins avec des humains à l'intérieur et des journaux ou des livres en papier, et par la même occasion de ne pas mettre la planète entière au chômage.

### FRAGILITÉ TECHNIQUE

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie important s'est déclaré à Strasbourg dans l'un des sites OVH abritant des milliers de sites. Les dégâts sont considérables, l'incendie ayant détruit plus de la moitié des serveurs. Malgré les efforts louables de l'opérateur, plusieurs jours plus tard, des milliers de sites sont toujours inopérants ou inaccessibles.

### CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE

Un mailing papier à 1,7 fois moins de conséquences sur l'appauvrissement de la couche d'ozone qu'un site internet. Vous lirez à ce sujet les articles des pages 8 et 9 consacrés au bilan environnemental comparatif du papier et du digital.

Le rapport complet de la commission d'étude du Sénat est disponible à l'adresse suivante : [réduire l'empreinte environnementale du numérique : un état des lieux inédit et une feuille de route pour la France - Sénat \(senat.fr\)](#)

Les études réalisées par la poste à l'adresse suivante : [Outil ACV \(laposte.fr\)](#)

■ Thierry Doll

# LE SÉNAT PRO PAPIER ?

## Le numérique, angle mort des politiques environnementales et climatiques.

La plupart des chiffres disponibles aujourd'hui établissent que le numérique serait à l'origine de 3,7 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) dans le monde en 2018 et de 4,2 % de la consommation mondiale d'énergie primaire. 44 % de cette empreinte serait due à la fabrication des terminaux, des centres informatiques et des réseaux et 56 % à leur utilisation.

Cet impact environnemental concerne également les ressources minérales et l'eau. La croissance du numérique se traduit en effet par l'utilisation d'une quantité croissante de métaux, encore aujourd'hui très peu recyclés. Leur extraction et leur raffinage sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre et nécessitent de grandes quantités d'eau et d'énergie.

Le numérique constitue en France une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (15 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), soit 2 % du total des émissions en 2019), qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir si rien n'était fait pour en réduire l'impact (+ 60 % d'ici 2040, pour atteindre 24 MtCO<sub>2</sub>eq).

### Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux.

Selon les informations transmises par un des quatre grands opérateurs français, la consommation de données mobiles 4G augmente de 30 % par an environ. La tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, notamment avec le déploiement de la 5G, qui permettra de multiplier le débit par 10 par rapport à la 4G.

### Améliorer l'écoconception des sites et services numériques.

Afin de limiter la consommation de données lors du chargement des pages Internet, l'écoconception des sites et services numériques doit être très largement généralisée.

L'écoconception constitue également un des leviers de lutte contre l'obsolescence des équipements



“  
COMME CETTE POLLUTION NE SE VOIT PAS, NOUS SOMMES DANS LE RESSORT DE L'IMPENSÉ.”

numériques, dès lors qu'un site éco-conçu est plus facile à charger sur un terminal ancien et peu performant. Enfin, pour le Conseil national du numérique, « l'écoconception est bien souvent le corollaire de l'accessibilité numérique car un site sobre est généralement un site plus accessible pour les personnes en situation de handicap ». L'écoconception améliore donc l'expérience de l'utilisateur et contribue ainsi à l'inclusion numérique.

### Rendre obligatoire, à moyen terme l'écoconception des sites publics et des plus grands sites privés.

À moyen terme, l'écoconception des sites des services publics et des entreprises totalisant plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires pourrait être rendue obligatoire, à l'image des obligations existantes en matière d'accessibilité numérique pour les personnes handicapées.

### Interdire certaines pratiques comme le lancement automatique des vidéos et le scroll infini.

Certaines de ces stratégies – parmi lesquelles le scroll infini et le lancement automatique des vidéos avec le défilement d'une page ou sur les sites de streaming – devraient être interdites.

L'interdiction du lancement automatique des vidéos à fin publicitaire faciliterait la connexion en allégeant considérablement le chargement.

### Aller vers des data centers et des réseaux moins énergivores.

Inciter à l'installation de data centers en France et conditionner l'avantage fiscal existant à des critères de performance environnementale.

■ Extraits du rapport d'information du Sénat : « L'empreinte environnementale du numérique ». Juin 2020

# LA POSTE AUSSI !

La Poste participe au débat et confirme les avantages du papier face au numérique.

La Poste a comparé l'impact environnemental des supports courants de communication dans leur version papier et numérique, en réalisant une Analyse du Cycle de Vie (ACV) confiée au cabinet indépendant Quantis. Cette ACV a mesuré, selon 16 indicateurs, leur impact respectif sur l'environnement et la qualité de vie.

## Qu'est-ce qu'une ACV ?

L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est une approche multicritère, internationalement reconnue et référencée par les normes ISO 14040 et 14044, qui permet d'évaluer les impacts potentiels sur la santé humaine et sur l'environnement associés aux produits et services tout au long de leur cycle de vie : de l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage et la revalorisation de ces produits – en incluant notamment les transports, la production et l'utilisation.

Entre autres applications, l'ACV :

- Permet l'acquisition de connaissances sur un large spectre de domaines environnementaux.
- Permet d'identifier les possibilités d'amélioration de la performance environnementale des produits et services aux diverses étapes de leur cycle de vie.
- Eclairer la prise de décision.

Parmi les 5 scénarios étudiés, le plus approchant d'une publication de collectivité est celui d'un catalogue promotionnel imprimé en couleur et envoyé par courrier non adressé comparé à une

application mobile utilisée à partir de l'envoi d'un emailing intégrant une vidéo promotionnelle.

**Pour ce scénario, le papier est plus favorable que le numérique pour 15 indicateurs environnementaux sur 16, sauf sur l'utilisation des sols.**

Pour une communication plus responsable, il est possible dans le cadre de ce scénario, de minimiser son empreinte environnementale en agissant sur les leviers suivants :

### Pour le papier :

- La nature des encres
- La qualité du papier
- Le taux de lecture
- L'efficacité énergétique de l'usine à papier

### Pour le numérique :

- La consommation d'énergie :
- Hébergement
- Routage
- Consultation sur terminal

Les autres scénarios étudiés démontrent de la même manière le moindre impact environnemental de la communication papier face à la communication numérique et La Poste propose AVEC Quantis un outil baptisé Media Positive Impact pour mesurer l'impact des campagnes de communication et rechercher des leviers d'amélioration.

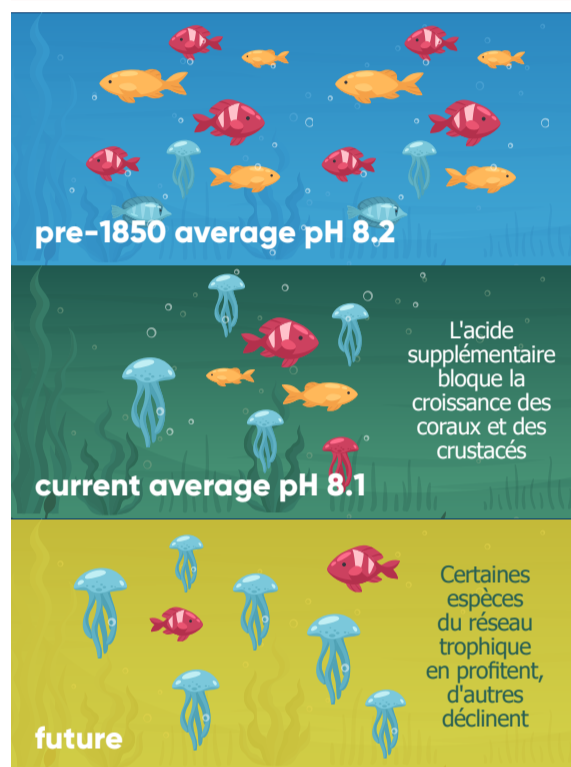
■ [laposte.fr/mediapositiveimpact](http://laposte.fr/mediapositiveimpact)

## COMPARATIF ACV

Publication papier  
vs Campagne emailing

### 5 FOIS MOINS

d'effets sur l'acidification  
des océans



### 2,2 FOIS MOINS

de conséquences sur le  
réchauffement climatique

### 20 FOIS MOINS

d'effets sur l'eutrophisation  
des eaux

## On peut regrouper les 16 indicateurs dans 5 grandes familles d'impacts :

### 1. LES ÉCOSYSTÈMES

- Acidification
- Eutrophisation terrestre
- Eutrophisation d'eau douce
- Eutrophisation marine
- Eutrophisation aquatique

### 2. L'EAU

- Utilisation de l'eau

### 3. LA SANTÉ HUMAINE

- Épuisement de la couche d'ozone
- Toxicité humaine non cancérigène
- Toxicité humaine cancérigène
- Émission de particules
- Radiation ionisantes
- Formation d'ozone photochimique

### 4. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Dérèglement climatique  
(potentiel de réchauffement global)

### 5. LES RESSOURCES

- Épuisement des ressources minérales
- Épuisement des ressources fossiles
- Utilisation des sols

# SUPPRIMEZ LA COLLE, LES VERNIS, PELLICULAGES ET FILMS PLASTIQUES

**Il faut limiter la présence d'éléments perturbateurs du recyclage afin de favoriser la réutilisation de la fibre, en réduisant les pertes, les traitements et les coûts des vieux papiers et ainsi du papier recyclé sans oublier que la suppression de plastiques d'emballage et de pelliculage est une source de pollution en moins.**

## LES COLLES DE FAÇONNAGE

Les colles sont nombreuses à pouvoir perturber le recyclage. Tous ces éléments font l'objet d'études scientifiques précises qui sont actuellement approfondies. Leur usage donne désormais lieu à un malus financier pour les émetteurs de publications qui en emploient. Bien entendu, il suffit de payer un malus ou de trouver une colle qui passera en marge des tests d'analyse mais le bon sens suffit à choisir un façonnage agrafé pour un format type magazine et l'avantage des formats tabloïds comme celui que vous avez dans les mains est que ni la colle ni la piqure sont nécessaires.

### POURQUOI LA COLLE EST UN ÉLÉMENT PERTURBATEUR ?

Dans le processus de recyclage, les films de colles présents dans les papiers récupérés vont se fragmenter et donner naissance à de petites particules de tailles variables, plus ou moins collantes. Ces particules, appelées « stickies \* », ne sont que partiellement éliminées et un certain nombre d'entre elles se retrouvent dans la pâte recyclée finale qui alimente alors la machine à papier.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LE RECYCLAGE DU PAPIER ?

Les agglomérats formés sont responsables de divers troubles conduisant à l'arrêt et au nettoyage des machines. Par ailleurs, les « stickies » contenus dans la pâte peuvent être responsables d'une altération de la qualité du papier produit (apparition de points noirs sur la feuille et de trous dus à l'arrachage de certaines de ces particules dans la machine). Les colles type PSA ou à dispersion aqueuse notamment sont fortement perturbatrices.

## LES FILMS PLASTIQUES

Dans cette catégorie on retrouvera tous les éléments non papier qui sont solidaires du produit imprimé, c'est-à-dire que ne se détachent pas de la publication lorsqu'on la secoue, ainsi que le film plastique utilisé pour la diffusion du produit.

### POURQUOI L'INSERT ET LE FILM D'EXPÉDITION SONT DES ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ?

Le problème lié à la présence d'éléments non pulpables dans les produits papiers est celui du rendement fibres du recycleur, c'est-à-dire la quantité de papier recyclé qu'il est possible de produire à partir d'une tonne de papiers récupérée et achetée par le recycleur.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LE RECYCLAGE DU PAPIER ?

Plus il y a d'éléments non pulpables dans les papiers récupérés, moins la quantité de papier recyclé produite sera importante, ce qui augmente le coût relatif de la matière première ainsi que le coût de traitement des déchets de recyclage.

Certains prestataires proposent des solutions de conditionnement sous emballage papier et dès le premier janvier 2022, l'usage des films plastiques, y compris les soit disant films biodégradables est interdit pour un produit à destination de l'utilisateur final, et cela concerne aussi les collectivités.

## LES VERNIS UV

On retrouve ces vernis le plus souvent sur des couvertures pour obtenir un effet brillant, le séchage est obtenu par rayonnement UV.

### POURQUOI LE VERNIS UV EST UN ÉLÉMENT PERTURBATEUR ?

Lors du séchage d'un vernis UV, le phénomène de réticulation (liaison chimique des molécules les unes aux autres) permet de sceller quasi instantanément le vernis sur le support mais rend en même temps ces molécules réticulées plus difficiles à éliminer dans les processus de recyclage et de désencrage.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LE RECYCLAGE DU PAPIER ?

Le principal problème du désencrage des vernis UV est la formation de particules colorées visibles à l'oeil nu et qui ne permettent pas l'obtention d'une pâte de qualité suffisante pour les applications graphiques. L'alternative existe : remplacer l'utilisation de vernis UV par un vernis acrylique qui ne perturbe pas le process de recyclage.

## LES PELLICULAGES

On peut classer dans cette catégorie à proscrire l'ensemble des matériaux non papier constitutifs du produit et les papiers dits REH (Résistant à l'Etat Humide) : pelliculage de couverture, fenêtre plastique et couverture plastique.

### POURQUOI LES ÉLÉMENTS NON PULPABLES ET LES PAPIERS REH SONT DES ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ?

Le problème lié à la présence d'éléments non pulpables dans les produits papiers est celui du rendement fibres du recycleur, c'est-à-dire la quantité de papier recyclé qu'il est possible de produire à partir d'une tonne de papiers récupérée et achetée par le recycleur.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LE RECYCLAGE DU PAPIER ?

Plus il y a d'éléments non pulpables dans les papiers récupérés, moins la quantité de papier recyclé produite sera importante, ce qui augmente le coût relatif de la matière première ainsi que le coût de traitement des déchets de recyclage.





# JOURNAL vs MAGAZINE

## Le journal revient en force, plus vite, moins cher, et mieux pour la planète.

L'impression écoresponsable sans sécheur offre deux alternatives de format : le *format journal ou tabloïd* et le *demi-format ou berlinois* proche d'un format de magazine. Cette possibilité est offerte par les rotatives qui peuvent produire un grand format, le tabloïd qui une fois plié en deux et agrafé devint un format magazine.

**Ainsi, la solution sans sécheur ne vous condamne pas au seul grand format.**

Le grand format offre l'avantage d'une mise en page aérée, d'un espace dynamique et ouvert alors que le format magazine apporte une prise en main plus aisée pour certains. Nous sommes ici dans le subjectif, un choix qui peut être guidé par des études et des tests et conforté le cas échéant par un diagnostic réalisable par des professionnels de la communication écrite.

Quasiment toutes les rotatives de presse permettent de démarrer en grand format à partir de 4 pages puis avec un saut de 1 pages (1 feuille soit 2 pages) pour offrir toutes les paginations jusque 60 à 96 pages environ selon la capacité de l'équipement.

Ce qui dans le demi-format offre des solutions à partir de 8 pages jusque 64 à 120 pages avec des sauts de 4 pages, ce qui n'est pas réalisable de manière optimisée avec une rotative avec sécheur qui ne produira que des cahiers de 24/32/40/48 pages par exemple sans possibilité directe de réaliser les paginations intermédiaires.

C'est un autre avantage de l'impression sans sécheur que de permettre cette souplesse absolue aussi bien en grand format qu'en format magazine.

La mise en page en impression écoresponsable sans sécheur se fera toujours sans fonds perdus avec un blanc tournant autour des pages aussi bien en grand format qu'en demi-format. Il est possible de rogner le produit après impression de façon à obtenir une maquette avec des fonds perdus mais cette opération représente une perte de papier, un coût et un délai supplémentaire.

Les papiers compatibles sont toujours des papiers non couchés qui sont ceux qui présentent le meilleur bilan écoresponsable en comparaison des papiers couchés, ils sont en impression sans sécheur toujours recyclés dans les catégories journal et journal amélioré et dans les références offset il existe des papiers recyclés comme des non recyclés et tous ces papiers sont labellisés et présentent l'avantage d'être disponibles dans des papeteries relativement proches.

Un avantage supplémentaire des papiers des catégories journal et journal amélioré est leur poids léger (42g à 60g) pour une main (épaisseur élevée) ce qui permet de réduire le grammage tout en obtenant au final une publication qui se tient.

Ces papiers sont disponibles en différents niveaux de blancheurs avec un minimum de ISO 58 qui est la blancheur habituelle des journaux jusqu'à une blancheur de ISO 80 qui est celle que présentait le papier cyclus aujourd'hui disparu qui était fabriqué en France.

Enfin, l'impression sans sécheur présente l'avantage considérable du délai de production ultra court hérité des impératifs de la presse, ainsi un journal qu'il soit en grand ou en demi-format peut être sorti des chaînes de production 1 h après la signature du BAT.

Une même rotative de presse est capable d'imprimer indifféremment dans les deux formats un produit à 2 ou 3.000 exemplaires comme en plusieurs centaines de milliers, et l'impression numérique employée pour le journal **écoattitude2com** permet d'imprimer 1 exemplaire comme quelques dizaines.

■ Philippe Ledard







# PLÉBISCITÉ POUR LE TABLOÏD

En grand format, le journal tabloïd donne de l'espace et met en valeur l'information

Le format des journaux a beaucoup évolué dans le monde entier sous la pression de la réduction des coûts. Le format Broadsheet qui était la référence de la presse dans le monde entier a disparu des kiosques à l'exception du Canard enchaîné qui lui est resté fidèle. Le format tabloïd (280 x 360 mm) et son cousin le berlinois (315 x 470 mm) ont pris la relève.

Vous trouverez au format tabloïd notamment Le Parisien, La Croix, l'Humanité, le JDD et en berlinois Le Figaro, Le Monde et Les Echos.

Dans ces deux formats que pour simplifier je range dans la catégorie des tabloïds, les paginations possibles démarrent à 4 pages et montent jusqu'à 60 ou 96 pages selon les équipements avec des sauts de 2 pages soit une feuille. Il est donc possible de réaliser un journal de 4/6/8/10/12 etc jusqu'à 60 ou 96 pages.

La principale erreur à éviter est de créer une maquette de tabloïd au format bureautique c'est-à-dire 297 x 420 parce que ce format n'existe pas sur les machines. Il est impératif de se caler avec l'imprimeur avec de démarrer la mise en page pour partir d'un format réalisable.

Certaines machines permettent de réaliser en une seule opération un journal composé de plusieurs cahiers comme le Figaro. Ces produits pour des raisons pratiques doivent être repliés pour la diffusion.

Le tabloïd offre ainsi de nombreuses solutions de paginations, des possibilités de composition en plusieurs cahiers avec un poster au centre, voir même un format panoramique de 8 pages sur certaines machines. La mise en page grâce à la surface étalée donne accès à de larges possibilités de création et de mise en page tout comme à la mise en page la plus stricte en colonnes.

Le choix d'un papier amélioré ou offset permet de choisir différents niveaux de qualité et de coût et dans tous les cas vous avez la certitude d'imprimer un produit à un niveau d'écoresponsabilité très élevé.

Dans sa forme habituelle, un tabloïd n'est pas agrafé. Toutefois sur certaines machines il est possible de bénéficier de l'agrafage.

■ Thierry Doll

## EN FORMAT MAGAZINE AUSSI...

Dans les demi-formats, le journal garde sa force et se différencie de la publicité.

Ces formats autour du magazine sont le format majoritaire dans l'édition notamment pour des raisons de simplicité de réalisation avec un inconvénient majeur qui est la normalisation et de fait le manque de différenciation.

Or, je pense qu'il est important de se démarquer. Trop de collectivités ont été entraînés par l'effet pervers des appels d'offres vers une publication qui dans la boîte aux lettres du destinataire ne se différencie plus des catalogues de grande surface dont les critères principaux sont un petit format, un papier économique et un dos collé.

Il faut revenir à un produit qui marque la collectivité, qui se différencie dans le fond et la forme des autres publications commerciales ou d'information. L'impression écoresponsable sans sécheur apporte de réels points forts en ce sens avec un produit qui sera perçu dans sa forme comme une publication écoresponsable respectueuse de l'environnement et de l'argent public.

Le format à privilégier est le format brut 235 x 315 mm. Le format brut est le format optimisé, écoresponsable par excellence parce qu'il n'implique aucune opération ultérieure à l'impression, il est imprimé et piqué sur la rotative et mis en paquet immédiatement dans un délai très court. Comme pour les tabloïds puisqu'il s'agit du même équipement, un magazine au format demi-berlinois peut-être prêt à quitter l'imprimerie 1 h après la signature du BAT.

Les paginations démarrent à 16 pages pour atteindre 80 à 120 pages selon les équipements avec des sauts de 4 pages qui permettent d'opter pour un 36 pages comme pour un 44 pages imprimable en une seule fois sans surcoût de façonnage.

La maquette sera là aussi avec un blanc tournant, sans fonds perdus et certains équipements dits hybrides offrent des solutions de coupe qui donne accès à une maquette comprenant des fonds perdus.

■ Thierry Doll



# SAUVER LE PAPIER RECYCLÉ FRANÇAIS

À la Chapelle Darblay, l'une des dernières papeteries françaises essaie de survivre.



## LETTRE AU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON

**P**eut-être avez-vous entendu parler de **Chapelle Darblay**. C'est sur ce site industriel, à Rouen, qu'a été inventée la production de papier 100 % recyclé il y a près de 40 ans.

Ce fleuron de l'économie circulaire risque de fermer définitivement en juin prochain, si les pouvoirs publics n'agissent pas massivement et urgemment pour que son propriétaire finlandais, UPM, qui souhaite s'en débarrasser, accepte les offres de reprises- car il y en a !

**Chapelle Darblay, c'est 228 emplois et au moins 800 emplois indirects.** C'est aussi une usine en tous points exemplaire au plan environnemental. Bénéficiant d'un savoir-faire, d'une situation géographique et d'atouts logistiques exceptionnels, Chapelle Darblay est le seul site français produisant du papier journal **100 % recyclé** avec de la fibre issue intégralement des circuits de récupération.

L'usine dispose d'une puissance de recyclage de 480.000 tonnes / an, soit le résultat du tri de 24 millions d'habitants – un tiers de la France. Elle rayonne dans un périmètre de 400 km et concerne notamment l'agglomération parisienne, Orléans, Dreux, Chartres, Le Mans, Nantes, Amiens, Rouen, Rennes, Caen, Charbourg-en-Cotentin, Firminy, Béthune, Les départements des Ardennes, de l'Aisne, la ville de Dijon et bien d'autres villes.

**Chapelle Darblay est un acteur écologique de référence** : sa chaudière biomasse représente 30 % de la consommation régionale normande et est capable de chauffer l'équivalent d'une ville de 20.000 habitants. L'usine possède une station d'épuration pouvant subvenir aux besoins de 400.000 personnes. 50.000 tonnes de papier sont transportées par voie fluviale, sur la Seine.

Enfin Chapelle Darblay joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire en développant des partenariats avec des entreprises d'insertion ou des entreprises adaptées. Ces engagements pourraient être maintenus et renforcés en cas de reprise de l'usine.

Il serait totalement absurde qu'un tel site, au cœur de l'économie circulaire, compétitif et hautement écologique, ferme. Si tel était le cas, cela pousserait de très nombreuses collectivités à enfouir ou brûler le papier déchet au lieu de le recycler, ou bien à l'envoyer en Belgique ou en Allemagne ! Cela aurait des conséquences dramatiques en termes d'impact carbone et contribuerait à augmenter la fiscalité locale sur les ordures ménagères dans de nombreux territoires.

L'usine dispose par ailleurs d'un potentiel de diversification remarquable. Nous savons d'ores et déjà que des débouchés pour de nombreux produits en cellulose, notamment dans le domaine du carton d'emballage, du conditionnement mais aussi de l'isolation thermique (ouate de cellulose), sont pleinement envisageables et économiquement attractifs. **Le site pourrait devenir un recycleur pour des tiers.**

Les salariés et les pouvoirs publics locaux se battent. Il y a des repreneurs industriels, prêts à investir. Mais comme souvent dans ces cas-là, il faut **un engagement politique national fort** pour que le propriétaire (UPM) accepte de vendre et ne laisse pas le site à l'abandon.

Nous, collectivités locales pour la plupart déjà partenaires de Chapelle Darblay, demandons que l'Etat réhausse massivement ses engagements concernant l'usine et mette tout son poids politique dans la balance pour que le propriétaire actuel accepte les projets de reprise industrielle

qui lui seront soumis dans les prochaines semaines. Nous sommes prêts à prendre toute notre part pour faciliter la reprise du site et sécuriser une partie des approvisionnements en papier pour l'avenir. Le plan de relance national impulsé dans le cadre de la crise sanitaire a affiché de fortes ambitions en matière de transition social-écologique. Chapelle Darblay étant un acteur de référence en la matière, nous demandons que le soutien au site s'intègre dans ce plan de relance.

Monsieur le Président, le 5 juin 2020, vous annoncez :

*« Le Monde d'Après sera résolument écologique. Je m'y engage. Nous le bâtissons ensemble. Nous avons une opportunité historique de reconstruire notre économie et notre société sur de nouvelles bases, de nous réinventer, d'investir dans un avenir décarboné ».*

Vous avez mis la priorité sur la relocalisation industrielle et l'économie circulaire. **Si Chapelle Darblay n'est pas au cœur de tout cela, quelle industrie l'est ?**

Chapelle Darblay est un symbole du Monde d'Après, que nous appelons également de nos vœux. Faute de recyclage, va-t-on être obligé d'enfouir ou brûler du papier en France ? **Allons-nous abandonner cette usine qui fait vivre plus d'un millier de familles ?** Chapelle Darblay est l'unique usine de papier 100 % recyclé en France. Nous avons jusqu'au mois de juin pour agir. N'attendons pas. Ensemble, sauvons le site !

Nous vous prions de croire, Monsieur Le président de la République, en l'expression de notre très haute considération.



“

**L'Usine de Chapelle-Darblay assure le recyclage du papier de la moitié de la France. Sans elle on devrait l'incinérer ou l'enfouir. S'en priver serait absurde.**

**Nicolas Mayer Rossignol**

Président de la Métropole Rouen Normandie

L'usine absorbait environ 300.000 tonnes annuelles de papier, magazines et journaux issus du tri sélectif des Franciliens et du Grand Ouest. Il en sortait essentiellement du papier journal 100 % recyclé, procédé maison mis en place dès 1999. L'usine était la seule en France détentrice de ce savoir-faire.



## DERNIÈRE MINUTE !

### SIX OFFRES DE REPRISE POUR LA PAPETERIE CHAPELLE DARBLAY

Lundi 10 mai s'est tenu en Seine-Maritime une commission industrielle avec les élus locaux et le groupe finlandais UPM. Ensemble ils ont fait le point sur les offres de reprise de la papeterie de Grand-Couronne, Chapelle Darblay.

Mise en vente en septembre 2019, l'usine de papier journal recyclé appartenant au groupe

UPM avait fermé en juillet dernier, faute de repreneur. La papeterie employait 230 personnes. Aujourd'hui, six offres non engageantes ont été reçues, annonce le cabinet du préfet de Seine-Maritime à l'issue de cette commission.

*"Les projets et la nature des candidats sont diversifiés :*

*quatre offres sont dans le domaine du papier/carton, une dans le domaine de l'énergie décarbonée et du recyclage, une dans le domaine logistique",* détaille-t-il.

Le groupe papetier finlandais a réitéré devant les membres de la commission sa détermination à vendre le site. Il a également

demandé aux six candidats de déposer une offre ferme pour la mi-mai. Et il fera connaître sa décision sur ces différentes offres d'ici le 30 juin.

Une cession effective du site pourra alors être envisagée dans le courant du troisième trimestre 2021.

## LES SIGNATAIRES

NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie  
Julie LESAGE, Maire de Grand-Couronne  
Mélanie BOULANGER, Maire de Canteleu, Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie  
Chantal JOURDAN, Députée de l'Orne  
Corinne FERET, Sénatrice  
Didier MARIE, Sénateur  
Gérard LESEUL, Député de Seine-Maritime  
Jean-Michel HOULLEGATTE, Sénateur de la Manche  
Laurence DUMONT, Députée du Calvados  
Sira SYLLA, Députée de Seine Maritime  
Stéphanie KERBARH, Députée de Seine-Maritime  
Anne HIDALGO, Maire de Paris  
Édouard PHILIPPE, Maire du Havre, Président du Havre Seine Métropole  
Johanna ROLLAND, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole  
Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole  
Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin  
Nathalie APPÉRÉ, Maire de Rennes, Présidente de Rennes Métropole  
Xavier BONNEFONT, Maire d'Angoulême, Président du GrandAngoulême  
Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne  
Mathieu KLEIN, Maire de Nancy

Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis  
Jérôme DUBOST, Maire de Montvilliers  
Olivier BIANCHI, Maire de Clermont-Ferrand, Président de Clermont Auvergne Métropole  
Emmanuelle LEJEUNE, Maire de Saint-Lô  
Fabrice LEMAZURIER, Président de Saint-Lô Agglo  
Marc GRICOURT, Maire de Blois  
Yann GALUT, Maire de Bourges  
Joël BRUNEAU, Maire de Caen  
Astrid LAMOTTE, Maire de Sainte-Marguerite-Sur-Dudair  
André LAIGNEL, Maire d'Issoudun, Premier Vice-Président délégué de l'AMF (Association des Maires de France)  
Bernard MOREAU, Maire de Juvigny-Val-d'Andaine  
Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières, Président d'Ardenne Métropole  
Charlotte GOUJON, Maire de Petit-Quevilly  
Christophe BOUILLON, Maire de Barentin  
Daniel Durécu, Maire de Doudeville  
David LAMIRAY, Maire de Maromme  
Djoude MERABET, Maire d'Elbeuf  
Emile CANU, Maire d'Yvetot  
Éric CHALMAIN, conseiller municipal de Châteauroux, président du syndicat de traitement des Ordures de la région de Châteauroux  
Franck GUEGUENIAT, maire d'Épron

Frédéric DELAUNAY, Maire de Saint-Jacques-Sur-Damétal  
Frédéric MARCHÉ, Conseiller départemental  
Frédéric LEVEILLE, Maire d'Argentan  
Frederick LE GOFF, Maire de Mouligneaux  
Gaëlle FAGNEN, Maire de Donville-les-Bains  
Gérard CHARASSIER, Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie  
Guillaume COUTEY, Maire de Malaunay  
Hugo LANGLOIS, Maire d'Amfreville-la-mi-Voie  
Jacques MENG, Maire de La Bouille  
Jacques MESAS, Maire de Beaugency  
Jannick LEGER, Maire de Léry  
Jean-Louis ROUSSEL, Maire d'Hautot-Sur-Seine  
Jean-Marie ROYER, Maire d'Hénouville  
Jean-Michel MAUGER, Maire de Saint-Pierre-de-Varengeville  
Jean-Pierre BOUDINELLE, Premier Vice-Président de la Collectivité Communauté de Communes du Vimeu  
Jean-Pierre BREUGNOT, Maire de Gouy  
Jean-Pierre JAOUEN, Maire de La Londe  
Jérôme PASCO, Maire de Conches en Ouche  
Joachim MOYSE, Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Joel BIGOT, Maire de Petit-Couronne  
Julien DELALANDRE, Maire de Jumièges  
Luce PANE, Maire de Sotteville-Lès-Rouen

Maxime DEHAIL, Maire de Saint-Aubin-Celloville  
Marc-Antoine JAMET, Maire de Val-de-Reuil  
Maryvonne HAUTIN, Maire de Saran  
Michel LEROUX, Maire de Pont-Audemer et Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle  
Nadia MEZRAR, Maire de Saint-Pierre-Les-Elbeuf  
Nicolas AMICE, Maire de Saint-Pierre-de-Manneville  
Nicolas ROULY, Maire Grand-Quevilly  
Pascal BARON, Maire de Freneuse  
Pascal DELAPORTE, Maire de Val-de-la-Haye  
Patrice CARVALHO, Maire de Thourotte et Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées  
Patrick CALLAIS, Maire du Trait  
Richard JACQUET, Maire de Pont-de-l'Arche  
Stéphane BARRE, Maire de Oissel, Président du SMEDAR  
Sylvaine SANTO, Maire de Roncherolles-sur-le-Vivier  
Théo PEREZ, Maire de Bois-Guillaume  
Thierry CHAUVIN, Maire de Saint-Martin-de-Boscherville  
Thierry JOUENNE, Maire de Sahurs  
Valère HIS, Maire de Saint-Paer



# SANS SÉCHEUR VS AVEC SÉCHEUR

L'IMPRESSIION SANS SÉCHEUR CUMULE DE NOMBREUX AVANTAGES QUI EN FONT COMME LA TECHNOLOGIE À PRIVILÉGIER POUR S'INSCRIRE DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉSERVATION DE **L'EAU ET DES FORÊTS.**

Une consommation énergétique moindre pour produire en France le papier journal amélioré recyclé à partir du tri et du recyclage des vieux papiers, moins d'énergie aussi du fait de la suppression du sécheur sur la rotative. Moins de gaz à effet de serre pour produire le papier, le transporter et l'imprimer, moins d'additifs chimiques dans le papier et dans le procédé d'impression et donc une forte réduction voire une suppression des COV et enfin en impression waterless, la suppression de la consommation de l'eau.

*Est-il encore possible d'hésiter à changer de procédé d'impression pour un élu ou un communicant surtout s'il se revendique de l'écologie politique ou promet dans ses campagnes électorales des engagements pour réduire le réchauffement climatique et préserver les forêts et l'eau ?*

J'ai monté une base de données qui me permet de suivre quasiment au jour le jour les publications des collectivités locales et territoriales : mairies, communautés de communes et d'agglomérations, EPT, Métropoles et Communautés Urbaines, Départements et Régions.

**J'ai monté une base de données qui me permet de suivre quasiment au jour le jour les publications des collectivités locales et territoriales :** mairies, communautés de communes et d'agglomérations, EPT, Métropoles et Communautés Urbaines, Départements et Régions. Une quarantaine de collectivités ont fait le choix de l'impression écoresponsable sans sécheur et parmi elles, aucune dirigée ou présidée par un élu écologiste. De là à penser les engagements sont plus difficiles à mettre en œuvre qu'à prendre !

## **ENCORE UN MAGAZINE CONVENTIONNEL AVEC SÉCHEUR**

Le magazine conventionnel avec sécheur est imprimé sur du papier couché, recyclé ou non, dont la production est fortement consommatrice d'énergie en comparaison de la production du papier non couché recyclé et implique l'apport d'additifs chimiques et de procédés d'apprêtement dans son processus de production. Plus vous

recherchez à élever le niveau de blancheur, plus ce sera impactant.

À la lecture de l'article sur la papeterie de Chapelle Darblay **en page 8**, vous comprendrez qu'il y a aussi un intérêt économique à opter pour le papier journal fabriqué en France en plus des arguments écologiques.

Je signale à ceux qui croyant bien faire, pour conserver une impression « digne d'un magazine », parce que « le maire veut un beau papier » ou « parce que notre magazine ne peut pas être moins beau que celui de la ville voisine », vont opter pour un papier couché recyclé blanchi en se réfugiant derrière un label imprim'vert pour l'imprimerie et une certification FSC ou PEFC que cela ne cachera plus très longtemps un engagement à reculons.

## **IMPRIM'VERT À 800 KM EN DOS COLLÉ AVEC SÉCHEUR.**

**Imprim'vert ne sert plus à rien !** Loin de moi l'idée de critiquer ce label indispensable il y a 20 ans quand les imprimeurs avaient de réels progrès à faire en matière environnementale. Vous ne trouverez pas un seul imprimeur qui ne soit labellisé Imprim'vert.

Imprim'vert permet désormais de masquer les engagements frileux derrière une vitrine écoresponsable, notamment de ceux qui impriment à plus de 800 km sur un papier qui aura déjà fait autant de kilomètres entre la papeterie et l'imprimerie. Ces sont ceux qui pour leur défense mettent en avant l'inexistence d'une solution industrielle à proximité où encore avec plus d'aplomb l'impossibilité faite par les marchés publics de sélectionner un prestataire pour sa proximité.

**Il y a toujours des solutions à proximité mais il faut passer par une remise en cause.** Il faut faire le choix de changer de comportement parce que la façon conventionnelle de lancer un appel d'offre d'impression avec pour seul critère réel le prix produit l'effet pervers de vous attribuer une solution imprimée sur rotative avec sécheur, en dos collé, sur un support couché non recyclé et à 800 km de distance.



### CATALOGUE DE GRANDE DISTRIBUTION !

L'analyse des plus importantes publications de collectivités permet de comprendre que le format qui s'est imposé auprès des collectivités locales est celui des grandes enseignes du commerce, ainsi les boîtes aux lettres des français contiennent-elles des produits similaires pour leurs grandes enseignes et les collectivités locales qui ensuite se plaignent que leur publication n'est pas prise en main et se tournent vers le « **tout digital** ».

À titre d'exemple un 32 pages en papier journal sera plus épais, moins « mou » qu'un 32 pages sur un papier couché de même grammage.

Il faut que le choix en faveur du papier non couché s'accompagne du changement de procédé d'impression au profit de l'impression sans sécheur pour en additionnant chacun des critères environnementaux aux autres, aboutir à un produit maximisant la lutte contre le réchauffement climatique et la sauvegarde des ressources naturelles.

Pour ceux qui feront leur transition écologique vers l'impression sans sécheur, ils emporteront dans leur choix la réduction de la consommation énergétique rattaché au sécheur qui est un four électrique ou à gaz de 10 mètres de long en moyenne dont la consommation de plusieurs milliers de Kw/h participe au réchauffement climatique.

Le procédé sans sécheur est en outre nettement moins consommateur d'additifs chimiques et l'autre éléments impactant que l'on peut mettre sans conteste au désavantage de l'impression avec sécheur est l'émission des COV même si d'importants progrès ont été fait, il n'en reste pas moins que l'eau de mouillage du procédé d'impression avec sécheur est gorgée d'additifs chimiques qui s'évaporent au séchage.



**SI VOUS FAITES LE CHOIX PAR ENGAGEMENT DU PAPIER JOURNAL, VOUS AUREZ EN MÊME TEMPS UN PAPIER QUI A PLUS DE MAIN QU'UN PAPIER COUCHÉ, C'EST-À-DIRE PLUS DE VOLUME.**

Les imprimeries sans sécheur sont les usines qui chaque nuit impriment les journaux quotidiens nationaux, régionaux et locaux. Une imprimerie sans sécheur est incapable de produire des magazines sur papier couché pas plus qu'une

imprimerie labeur ne dispose des équipements d'impression sans sécheur.

Alors pour faire votre transition écologique, votre appel d'offre ne pourra pas comparer les deux options : celle de votre engagement et celle de la continuité. Le changement est un acte fort dans la lutte contre le réchauffement climatique. **C'est un choix clair à faire pour le sans sécheur.**

### ÉCONOMIE ET ÉCORESPONSABILITÉ

La recherche d'un produit écoresponsable implique une remise à plat totale dans le fond et la forme de votre magazine pour en faire un vrai journal.

Le papier journal est moins cher que son équivalent en version couché, l'impression sans sécheur est plus économique, les étapes de façonnage sont supprimées parce que le media journal est un produit conçu économiquement au plus près des coûts. Il n'y a pas après impression de façonnage, de rogne, de collage, de pliage.

Le journal est simple, brut, agrafé ou non, sans vernis, sans colle, sans façonnage. Il n'est pas rogné. Tout est conçu à l'économie dans un journal.

### PRESSE ET DÉMOCRATIE

La démocratie entre aussi en ligne de compte parce que les imprimeries sans sécheur sont les imprimeries de la presse quotidienne, le cinquième pouvoir et l'un des piliers de la démocratie. En imprimant avec ces imprimeries, vous participez à maintenir l'outil d'impression de vos quotidiens face à ceux qui prônent le remplacement du papier par le digital qui lui est aux mains de quelques opérateurs privés et tous étrangers.

■ Thierry Doll

# LE BAROMÈTRE DE LA COMMUNICATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES

Le cabinet **Ecoattitude2com** recense et analyse les choix éco-responsables des communicants et élus des collectivités locales et territoriales au travers de leur publication récurrente papier (magazine ou journal).

**M**airies, Communautés de Communes et d'Agglomérations, Métropoles, Etablissements Publics Territoriaux, Communautés Urbaines, Métropoles, Départements et Régions sont passés au crible de l'analyse selon 5 critères d'éco-responsabilité pour les premières éditions 2021.

Le procédé d'impression (avec ou sans sécheur), le type de papier (couché ou non couché), le choix d'un papier recyclé ou non, le type de façonnage (collé ou piqué) et la distance entre l'imprimerie et la zone de diffusion (ville siège des deux entités) sont les 5 critères retenus pour cette première livraison. La base de données est d'ores et déjà en cours d'enrichissement pour y intégrer comme critère déterminant, le choix du

« **Tout digital** » ou du mixte « **Papier/Digital** » ainsi que notamment le type d'encre utilisé, le taux de pâte recyclé, et la labélisation / provenance des papiers.

**Cinq départements et trois régions n'ont pas fait le choix du papier**, privilégiant le « tout numérique » pour maintenir le lien avec leurs habitants. Un choix contestable pour deux raisons : l'impact environnemental du numérique défavorable versus le papier et le sujet qui a lui seul peut mériter un débat : l'équilibre démocratique, la transmission de l'information sont ils équitables en 2021 dans un cadre « tout numérique ». Pour les responsables de ecoattitude2com, la réponse est clairement négative mais ce n'est pas le sujet de l'étude.

**Parmi les départements qui ont fait le choix du papier, 3 % sont classés « Très bien »** pour leurs choix éco-responsables pour avoir choisi

l'impression sans sécheur sur du papier non couché recyclé, avec un façonnage métal et une impression à moins de 200 km du lieu de distribution ou « Bien » pour être à 1 point seulement de l'objectif. Il s'agit du Lot-et-Garonne, du Morbihan et du Nord-Pas-de-Calais. Ces départements apportent la preuve qu'il est possible de communiquer en changeant de comportement au profit d'un engagement éco-responsable grâce au choix de l'impression écoresponsable sans sécheur.

**Deux régions se classent aussi parmi les régions vertueuses**, ce sont La Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie qui elles aussi ont su s'engager en abandonnant les habitudes du passé qui participent au réchauffement climatique.

« Hélas, 17 % des départements et 10 % des régions affichent la note « Très mauvais » signe d'une ignorance absolue des solutions éco-responsables. Pas un seul critère ne venant répondre

favorablement aux critères de l'étude. Si parfois certains mettent en avant le recours à un imprimeur certifié imprim'vert ou un papier labellisé, ces simples critères sont aujourd'hui complètement dépassés. Les plus mal classés sont La Corrèze, l'Eure & Loir, l'Indre, Les Landes, La Marne, les Pyrénées Atlantiques, la Savoie, la Haute Savoie, les Deux-Sèvres, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Var, l'Yonne, l'Essonne et le Val-de-Marne.

**28 % des départements et 50 % des régions sont notés « mauvais »** pour n'avoir opéré de choix responsable uniquement sur un seul critère parfois le papier qui est recyclé, le façonnage piqué ou un l'imprimeur se situe à moins de 200 km. La progression ne sera comme toujours qu'une

question de volonté et d'engagement, mais il faut d'abord prendre le temps de faire le point, ce que propose ecoattitude2com.

**32 % des départements et 20 % des régions répondent favorablement sur deux critères** qui permettent de leur attribuer une note moyenne, ce qui est pauvre et encore une fois démontre que la voie de la progression est toute tracée pour ceux qui voudront lutter contre le réchauffement climatique dans leur communication autant que dans les actions qu'ils mettent en avant vis-à-vis des habitants.

**Ecoattitude2com propose une méthode d'analyse sur les critères éco-responsables pour progresser dans la lutte contre le réchauffement climatique.**

Les solutions sont à la disposition des collectivités locales et territoriales dans leurs périmètres ou à proximité mais ces solutions sont ignorées et aucun diagnostic complet n'a jamais été réalisé en termes d'éco-conception.

**Enfin, parmi ceux qui obtiennent la mention « Assez-bien »**, on retrouve l'Aisne, la Creuse, le Loir & Cher, le Loiret, la Meurthe & Moselle, la Nièvre, l'Orne, la Seine-Maritime et la Vendée.

**Le bilan 2021 n'est pas satisfaisant, la mandature qui s'achève aurait pu permettre aux collectivités territoriales de prendre des mesures en matière de communication imprimé qui s'inscrivent dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il est encore temps et il sera toujours meilleur le jour où une nouvelle collectivité s'engagera à imprimer sans sécheur et localement, sur un papier recyclé non couché, sans colle et sans film plastique.**

**DEUX CONSEILS  
DÉPARTEMENTAUX ET DEUX  
CONSEILS RÉGIONAUX PUBLIENT  
UN JOURNAL ÉCO-RESPONSABLE.**

# EPCI : les engagements environnementaux ne se retrouvent pas dans les choix politiques.

**P**armi les nombreux EPCI, la première édition du baromètre a passé au crible les Métropoles, les Communautés Urbaines, les Etablissements Publics Territoriaux (EPT), les Communautés d'Agglomération de plus de 100.000 habitants et au moment d'écrire ces lignes l'analyse des premières 50 Communautés de Communes est encore en cours, nous y reviendrons dans un prochain numéro de [ecoattitude2com](http://ecoattitude2com), le journal.

Deux Métropoles, deux CU, neuf EPT et dix-neuf Communautés d'Agglomération ont fait le choix du « Tout Digital » clairement critiquable s'il est motivé par un argument environnemental puisqu'il est maintenant établi que l'impact environnemental d'une communication digitale est plus mauvais que son pendant sous la forme de papier.

Parmi les Métropoles, les engagements écologiques de Grand Lyon et de l'Eurométropole de Strasbourg ne se retrouvent pas dans les faits pour recueillir avec Toulouse Métropole la note « Très mauvais ». Sur la même note, on retrouve les CU de Grand Besançon et du Creusot Montceau, l'EPT de Plaine Commune et les CA de Saint-Nazaire, Sant-Quentin-en-Yvelines et Lorient.

Heureusement, certains EPCI ont pris de l'avance avec l'Agglomération du Choletais et Carcassonne Agglo qui obtiennent la note « Très bien », suivies de la CU de Caen-la-mer, et des CA Maubeuge Val-de-Sambre et Porte du Hainaut. À l'approche de la lutte contre le réchauffement climatique obtiennent la note

« Assez-bien » la CU Angers-Loire-Métropole, et 13 CA dont Chartres Métropole, La Rochelle, Pau Béarn-Pyrénées, Grand Avignon, Golf-du-Morbihan, Portes de l'Isère, Saint-Brieuc Armor, Roissy Pays-de-France, Lannion-Trégor et Quimper Bretagne Occidentale.

**Pour tous les autres EPCI il y a un gap entre les engagements environnementaux et la situation réelle des choix éco-responsables en matière de communication.**

L'ensemble des résultats est à retrouver dans les différents baromètres publiés par [ecoattitude2com](http://ecoattitude2com).

Ecoattitude2com publie aussi « **Le guide de l'éco-conception** » qui fournit les éléments de compréhension en termes de communication imprimée pour les collectivités locales. L'ensemble des critères est passé en revue fournissant les éléments d'analyse et de décision pour opérer des choix éco-responsables. Le sujet papier/digital est aussi abordé en termes d'impact environnemental afin de poser les bases du débat.

Les technologies sont passées en revue, les catégories de papiers, les changements à attendre avec la disparition des films plastiques, les sources de pollution à supprimer, le transport qui est l'un des points noirs à traiter, la consommation de l'eau, les additifs chimiques et les COV. Tout ce qu'un élu ou communicant ne peut plus prétendre ignorer et qu'il doit savoir pour changer de comportement.

■ *Thierry Doll*

## Baromètre de la Communication des EPCI face au réchauffement climatique



Le bilan début 2021 des choix éco-responsables (ou pas) des présidents des Métropoles, Communautés Urbaines, Etablissements Publics Territoriaux, Communautés d'Agglomération de plus de 100.000 habitants et Communautés de Communes de plus de 50.000 habitants. Les choix en matière de communication de chaque EPCI sont analysés et notés par une fiche spécifique, les niveaux d'engagement dans les choix écoresponsables pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles que sont l'eau et les forêts sont révélés.

**200 pages – 90 €**

## Baromètre de la Communication des Départements et des Régions au réchauffement climatique



Le bilan début 2021 des choix éco-responsables (ou pas) des Conseils Départementaux et Régionaux lors de la mandature 2015–2021 en matière de communication imprimée pour leur magazine / journal. Chaque département et chaque région est analysé et noté par une fiche spécifique, le niveau d'engagement dans les choix écoresponsables pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles que sont l'eau et les forêts sont révélés. **124 pages – 90 €**

### BON DE COMMANDE COMMUNICATION PUBLIQUE - BAROMÈTRE ET GUIDE DE L'ÉCO-CONCEPTION

Entité (facture au nom de) : .....

Nom et prénom : .....

Rue et numéro : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

#### JE COMMANDE :

|  |      |
|--|------|
| Le Baromètre Éco-responsable des Départements et Régions | 90€  |
| Le Baromètre Éco-responsable des EPCI                    | 90€  |
| Le Guide de l'Éco-conception                             | 90€  |
| 1 Baromètre + le Guide de l'Éco-conception               | 150€ |
| 2 Baromètres + le Guide de l'Éco-conception              | 210€ |

# Eucles Daily

**POUR LES PETITS TIRAGES DE JOURNAUX,  
OPTEZ POUR L'IMPRESSION NUMÉRIQUE !**

Imprimez et diffusez votre journal **dès 50 exemplaires**

Solution **économique** jusqu'à 5000 exemplaires

Solution **100 % écologique**

*(encres sans solvants et aucune gâche de papier)*



**CONTACTEZ EUCLES DAILY POUR TOUS VOS PROJETS  
D'IMPRESSION DE JOURNAUX !**

EUCLES DAILY SAS, 24 rue Tugot 75009 Paris  
[www.eucles-daily.com](http://www.eucles-daily.com) / [brice.pouzoulet@eucles-daily.com](mailto:brice.pouzoulet@eucles-daily.com) / 07 54 81 84 71